



Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 1 DU 14/01/2026– DB04

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 9 janvier 2026

Date d'affichage : le 9 janvier 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Dont pouvoir (s) : 0

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX LE QUATORZE JANVIER A **20 HEURES 30**, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOqué, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LAETITIA SANCHEZ, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS : MESDAMES ET MESSIEURS LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, BERNARD LEBOEUF, FREDERIC BESNARD, SANDRA LEBOURGEOIS, CELINE RECHER, JEAN-LUC ENJALBERT, JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE, SYLVIE PAUTHIER, FRANCINE DESABAYE, ELODIE DESABAYE, CHANTAL QUERNIARD, ALAIN LOEB, PASCAL SCHWARTZ.

POUVOIRS DE : /

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S: FRANÇOISE COHAN, ,
FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE

RESTAURATION MUR MITOYEN FACE A L'ECOLE MATERNELLE : ANNULE ET REMPLACE

Cette délibération annule et remplace la délibération n°3 votée lors du conseil municipal du 05/11/2024.

Madame Laetitia SANCHEZ, Maire de Saint Pierre du Vauvray, explique que des travaux sont nécessaires sur le mur mitoyen face à l'école maternelle (parcelle A0905) ; ces travaux s'inscrivent dans la continuité de la sauvegarde du patrimoine communal et la sécurisation du cheminement piétonnier.

Dans le cadre de son partenariat avec l'Agglomération Seine-Eure, l'Association CURSUS peut être missionnée pour réaliser ces travaux par des chantiers d'insertion.

COÛT: Réfection du mur selon devis 2838 du 07/10/24 : 15 698.89 € :

- Part agglomération Seine-Eure : 14 408.14 €
- Part communale : 1 290.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec **XX voix POUR, XX voix CONTRE et XX abstention(s)** décide :

- D'autoriser Madame la Maire à signer ce devis ainsi que les actes et documents relatifs à l'acceptation de ce chantier dont le reste à charge pour la commune est de **1 290.75 €**
- De prévoir les crédits nécessaires au BP 2026, en section d'investissement.



Certifié conforme au registre.

Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray,

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :